



PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE ROMAINVILLE / BOBIGNY

Atelier thématique n°4 – jeudi 26 octobre 2017 « Intégration urbaine et logistique fluviale »

Compte - rendu

L'atelier thématique s'est tenu au siège d'Est Ensemble Grand Paris, à Romainville, le jeudi 26 octobre 2017 de 18h05 à 20h30.

Présents

Martial LORENZO	Directeur Général des Services	Syctom
Patrice FURE	Directeur de Cabinet	Syctom
Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques (DGST)	Syctom
Catherine BOUX	Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEP)	Syctom
Laurent GONZALEZ	Directeur Général Adjoint en charge des Finances et de l'Administration Générale (DGFAG)	Syctom
Didier FOURNET	Directeur Mission Projet Stratégique	Syctom
Jacques ROUDIER	Garant de la concertation	Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
Bertrand NEVEUX	Chef du bureau promotion du réseau	Voies Navigables de France (VNF)
Patrick POCRY	Chef adjoint	Service des Canaux de la Ville de Paris
Florence BRUYERE	Directrice de projets	SEQUANO Aménagement
Hyllana PHILIPPON	Chargée de projets	SEQUANO Aménagement
Olivier RICHARD	Géographe urbaniste	APUR
Colette SCHEYDER	Représentante	Environnement 93
Marie-Rose HARENGER	7 ^{ème} Vice-présidente	Est Ensemble
Christophe MACE	Directeur Général des Services	Est Ensemble
Nicolas PERILLAT-BOTONNET	Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets	Est Ensemble

Antoine SOULIER-THOMAZEAU	Chef de projet Plaine de l'Ourcq	Est Ensemble
Hervé LEUCI	Conseiller municipal - Délégation Environnement	Ville de Bobigny
Edouard LE MAIRE	Chef du service Environnement durable	Ville de Bobigny
Charlotte DESMARES	Chargée de projets urbains	Ville de Bobigny
Flore BERLINGEN	Directrice	Zero Waste France
Alex THIBAUD	Chargé de mission Plan B'OM	Zero Waste France
Vincent PRUVOST	Collaborateur	Assemblée Nationale
Véronique COCHARD	Représentante	ARIVEM

Déroulement de la réunion :

- Mot d'accueil, présentation du projet et de l'ordre du jour par Martial LORENZO, Directeur Général des Services du Sycdom
- **Première partie : mise en œuvre du transport fluvial**
 - Intervention de Voies Navigables de France (VNF), par Bertrand NEVEUX, Chef du bureau promotion du réseau
 - Intervention du Service des Canaux de la Ville de Paris, par Patrick POCRY, Chef adjoint du service
 - Intervention du Sycdom, par Pierre HIRTZBERGER, Directeur Général des Services Techniques (DGST)
 - Visionnage de la vidéo du SEVEDE sur le transport fluvial des ordures ménagères résiduelles (OMR)
 - Echanges
- **Deuxième partie : intégration de l'installation dans un environnement urbaine renouvelé en 2023**
 - Intervention de SEQUANO Aménagement, par Florence BRUYERE, Directrice de projets
 - Intervention de l'APUR, par Olivier RICHARD, Géographe urbaniste
 - Intervention du Sycdom, par Pierre HIRTZBERGER, DGST
- **Troisième partie : comparatif du projet selon chacune des trois solutions pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR)**
 - Intervention du Sycdom, par Pierre HIRTZBERGER, DGST
- Rappel des prochains rendez-vous par Renaud DUPUY

Compte-rendu des échanges

- Mot d'accueil, présentation du projet et ordre du jour :

Martial LORENZO précise que l'atelier se déroulera en trois parties. Voies Navigables de France (VNF), le Service des Canaux de la Ville de Paris et le Syctom interviendront dans le cadre d'une première partie consacrée à la mise en œuvre du transport fluvial. Une vidéo du Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) sur le transport fluvial des ordures ménagères résiduelles (OMR) sera également diffusée. Puis, SEQUANO Aménagement, l'APUR et le Syctom interviendront dans le cadre d'une seconde partie portant sur l'intégration de l'installation dans un environnement urbain renouvelé en 2023. Et enfin, le Syctom présentera un comparatif du projet selon chacune des trois solutions envisagées pour la gestion des OMR.

- **Partie 1 – Mise en œuvre du transport fluvial**

Renaud DUPUY spécifie que chacune des interventions doit respecter une durée maximale de sept minutes.

Présentation de VNF, par Bertrand NEVEUX, Chef du bureau promotion du réseau

Bertrand NEVEUX présente les missions de VNF, les atouts du mode fluvial, les typologies de marchandises des trafics fluviaux, le trafic du bassin de la Seine et le plan d'aide à l'investissement.

Présentation du Service des Canaux de la Ville de Paris, par Patrick POCRY, Chef adjoint du service

Patrick POCRY présente la genèse de la création des canaux parisiens, les trois principales fonctions du réseau (l'alimentation en eau brute de la Ville de Paris, le transport de marchandises, et les activités de tourisme et de détente) et son réseau fluvial.

Patrick POCRY précise que le transport de fret en 2016 représente 1 700 convois fluviaux pour 775 000 tonnes de marchandises transportées, essentiellement des matériaux de construction. Ce chiffre est à la hausse en 2017 (850 000 tonnes), ce qui représente cependant une baisse par rapport aux années 1990. A titre d'exemple, 1,9 million tonne avait été transportée en 1991.

Patrick POCRY présente enfin un comparatif du nombre de camions évités grâce au recours au transport fluvial.

Présentation du Syctom, par Pierre HIRTZBERGER, DGST, sur la stratégie du Syctom en matière de développement du transport fluvial.

Pierre HIRTZBERGER présente le recours au transport fluvial dans le cadre du projet en précisant le conditionnement en conteneurs et les types d'embarcation.

A ce stade d'avancement des études de faisabilité, **Pierre HIRTZBERGER** explicite le principe logistique envisagé sur le centre ainsi que la logistique interne du centre, le parcours des barges et enfin les flux et quantités transportés par la voie fluviale selon chacune des trois solutions envisagées pour la gestion des OMR.

Visionnage de la vidéo du Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE) sur le transport fluvial des ordures ménagères résiduelles

- *Echanges*

Alex THIBAUD s'interroge sur la destination des biodéchets, placés dans des conteneurs-citernes, et demande s'ils seront transportés par voie fluviale.

Réponse du Sycotm

Pierre HIRTZBERGER confirme que les biodéchets seront transportés par voie fluviale. L'éloignement géographique des sites de traitement des biodéchets, situé pour le moment en deuxième couronne, justifie le recours à ce mode de transport.

La majorité des biodéchets sera préparée sous forme de pulpe, qui sera transportée dans des conteneurs-citernes, facilement manipulables.

- **Partie 2 – Intégration de l'installation dans un environnement urbain renouvelé**

Renaud DUPUY rappelle que chacune des interventions doit respecter une durée maximale de sept minutes.

Présentation de SEQUANO Aménagement par Florence BRUYERE, Directrice de projets

Florence BRUYERE présente les valeurs du projet de la plaine de l'Ourcq et plus particulièrement les programmes généraux des ZAC de l'Horloge et de l'Ecocité, les enjeux d'intégration urbaine et architecturale liés à ces ZAC dans le cadre du projet porté par le Sycotm.

Présentation de l'APUR par Olivier RICHARD, géographe urbaniste

Olivier RICHARD présente les réflexions relatives à l'intégration des grands services urbains, les enjeux relatifs au territoire de la Plaine de l'Ourcq et ses principales orientations urbaines, ainsi qu'une proposition d'organisation de la future installation dans le cadre du projet porté par le Sycotm.

Présentation du Sycotm par Pierre HIRTZBERGER, DGST

A ce stade d'avancement des études de faisabilité, **Pierre HIRTZBERGER** présente les réalisations architecturales du Sycotm en zone urbaine dense, les réflexions autour d'un nouvel accès au site via l'ex-RN3 et du maintien de la continuité d'utilisation du chemin de halage. Il présente également les superficies et les implantations, ainsi que les emprises selon les trois solutions envisagées pour la gestion des OMR.

- *Echanges*

Véronique COCHARD demande à Sequano si les cahiers des charges des futurs immeubles contiendront des dispositions relatives au tri sélectif, notamment des biodéchets.

En réaction à l'échange entre Pierre HIRTZBERGER et Alex THIBAUD au sujet du transport de la pulpe, **Véronique COCHARD** demande au Sycotm si un traitement des biodéchets sur site est prévu dans le cadre du projet.

Florence BRUYERE informe que les cahiers des charges comprennent de nombreuses prescriptions environnementales. Sans être en mesure de donner une quantité précise, elle assure que des locaux destinés au tri seront bien prévus dans les immeubles.

Réponse du Syctom

*A ce stade d'avancement des études de faisabilité, **Pierre HIRTZBERGER** explique que le Syctom propose le traitement des déchets alimentaires, par compostage sur place pour une très faible part du gisement. Cette part du gisement sera dimensionnée en fonction de la surface disponible et des possibilités d'utilisation du compost par les services municipaux des communes alentour et par leurs riverains.*

Par ailleurs, le gisement qui ne sera pas traité sur place sera évacué et traité dans des installations de méthanisation ou de compostage. Au regard des éventuelles nuisances olfactives des biodéchets et de la difficulté de manutention, le Syctom propose leur préparation sur site. Le dispositif consiste à broyer les biodéchets, puis d'y ajouter de l'eau permettant d'obtenir une pulpe. Ce produit est ensuite hygiénisé et placé dans un conteneur-citerne prêt à l'évacuation vers des usines de traitement situées en dehors de la petite couronne.

Concernant le principe logistique envisagé sur le centre, **Colette SCHEYDER** questionne la pertinence de l'amplitude horaire de fonctionnement du port, de 6h à 20h, et les nuisances sonores susceptibles d'être générées dans le quartier. Elle souhaite également savoir ce que représente la zone représentée en blanc (derrière le port) sur les schémas d'implantation.

Réponse du Syctom

***Pierre HIRTZBERGER** précise que l'établissement des horaires de fonctionnement du port ont été calculés afin d'éviter la manutention le samedi. De plus, ces horaires sont aussi fonction de l'organisation du trafic fluvial, qui s'imposera au Syctom comme à tout opérateur concerné. L'amplitude horaire de fonctionnement du port de 6h à 20h concerne le scénario OMR n°1, étant celui qui génère le plus de trafic.*

***Martial LORENZO** ajoute que la zone représentée en blanc sur les schémas d'implantation aura une vocation industrielle ou artisanale et ne sera pas destinée à accueillir des logements. Plusieurs discussions sont en cours à ce sujet. Cet équipement d'une superficie de 7 000 m² pourrait aussi constituer un mur antibruit (servant à limiter la propagation du bruit).*

*De plus, **Martial LORENZO** invite les participants à observer l'intégration urbaine et architecturale du centre de tri et d'incinération d'Isséane, à Issy-les-Moulineaux. L'installation du Syctom se situe en zone urbaine dense, entre le siège de Microsoft et de TF1, et ne provoque aucun désagrément. Cet exemple illustre la volonté du Syctom en matière d'intégration urbaine de qualité. Cette ambition a été appliquée également aux centres de tri du Syctom situé dans les XV^{ème} et XVII^{ème} arrondissements à Paris. En outre, l'éco-quartier des Docks à Saint-Ouen, dont le programme prévoit 3 500 logements, se situe en face d'un des centres d'incinération historiques du Syctom. C'est pourquoi, le Syctom a décidé d'accompagner la transformation architecturale de cette usine comprenant notamment un revamping complet.*

Colette SCHEYDER s'étonne que le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ait donné son accord pour la création d'un carrefour giratoire susceptible d'interrompre le parcours du T-Zen 3. Dans le

cadre d'une enquête publique réalisée en 2016 dans les neuf communes concernées par ce projet, il n'était pas question, selon elle, de créer de nouvelles interruptions sur le parcours du bus.

Réponses du Syctom

Pierre HIRTZBERGER spécifie qu'il s'agirait d'un carrefour à feux sur lequel le T-Zen 3 disposerait de la priorité. Ainsi, les bennes attendraient sur le site lors du passage du bus.

Martial LORENZO ajoute que les bennes passent à des horaires de faible fréquentation. De plus, des études de trafic ont été réalisées en étroite collaboration avec le Conseil départemental. L'objectif était de définir l'organisation de ce carrefour pour qu'il n'y ait aucune complication de la circulation.

Concernant les deux réflexions présentées pour maintenir la continuité d'utilisation du chemin de halage, **Colette SCHEYDER** espère que les élus du Syctom feront le choix de la première réflexion consistant en un passage couvert, le long du quai de chargement.

Charlotte DESMARES suggère la mise en place de portiques sous lesquels les cheminements piétons pourraient être maintenus, tout en s'interrogeant sur la sécurité d'une telle solution.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO explique que cette solution fait partie des hypothèses envisagées. Cependant cette solution n'est pas des plus optimales puisqu'en cas d'accident, même si cela est très peu probable, il est envisageable que des conteneurs se vident de leur contenu, ne provoquant aucun accident grave mais potentiellement des désagréments. Cette hypothèse n'est toutefois pas écartée pour le Syctom à ce stade d'avancement des études de faisabilité.

Antoine SOULIER-THOMAZEAU précise qu'Est Ensemble accorde une importance particulière aux notions de continuité sur les 11 kilomètres de la Plaine de l'Ourcq.

Par ailleurs, concernant les réflexions présentées pour maintenir la continuité d'utilisation du chemin de halage et au regard de la modélisation 3D proposée par le Syctom, **Antoine SOULIER-THOMAZEAU** considère qu'il est préférable de ne pas illustrer la première réflexion avec le tunnel de la Croix-Rousse à Lyon puisque la réflexion du Syctom fait davantage référence à un passage couvert qu'à un tunnel. Quand il n'y a pas de barges sur le canal, le public dispose de vraies vues sur le canal. Est Ensemble encourage les solutions mettant en avant la continuité du chemin de halage davantage que des passerelles ou des tunnels.

Antoine SOULIER-THOMAZEAU rappelle que l'EPT (Etablissement Public Territorial) Est Ensemble est très attaché à la valorisation de la voie d'eau et des installations portuaires. Le schéma départemental des installations portuaires présenté par Sequano au début de l'atelier thématique revêt un grand intérêt pour Est Ensemble puisque l'EPT prévoit jusqu'à huit ports le long du canal, jusqu'aux Pavillons-sous-Bois. A titre d'exemple, un port urbain est prévu à Bobigny dans l'Ecoparc-Ouest sur la ZAC de l'Eco-cité, tandis que des projets de ports de loisirs se développent à Pantin et à Noisy-le-Sec.

Par ailleurs, l'EPT reste attentif aux évolutions et à la soutenabilité du trafic sur le canal de l'Ourcq et considère comme essentielle la notion de mixité des usages sur les parcelles dans les réflexions autour du projet.

Réponses du Syctom

Martial LORENZO précise que le projet ne prévoit pas à ce stade de couvrir complètement le chemin de halage, donc pas de tunnel. Les réflexions portent sur une couverture partielle du chemin de halage et surtout assurant la sécurité des piétons.

Martial LORENZO rappelle que le projet n'est qu'au stade de la concertation préalable et que le Syctom mènera des études plus approfondies en étroite collaboration avec les collectivités concernées après le vote du programme par les élus du Comité syndical en fin d'année.

- **Partie 3 - Comparatif du projet selon chacune des trois solutions pour la gestion des OMR**

Présentation du Syctom par **Pierre HIRTZBERGER** du comparatif du projet selon les trois solutions pour la gestion des OMR, à ce stade d'avancement des études de faisabilité.

Pierre HIRTZBERGER explicite de façon prévisionnelle : le nombre d'emplois, le bilan des flux entrants, l'évacuation des flux sortants, la valorisation énergétique, les durées prévisionnelles des travaux et enfin les coûts.

Flore BERLINGEN demande des précisions concernant le parcours prévisionnel du transport de la pulpe des biodéchets par la voie d'eau en direction d'Etampes. Par ailleurs, **Flore BERLINGEN** demande au Syctom s'il confirme sa volonté d'y envoyer les biodéchets.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO confirme que l'installation d'Etampes constitue bien, actuellement, l'un des deux contrats conclus par le Syctom dans le cadre de la gestion des biodéchets.

En outre, le Syctom mène actuellement un projet avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). En effet, un appel d'offres est en cours pour traiter les biodéchets mais aussi traiter la partie fermentescible présente dans les OMR avec les boues d'épuration.

Flore BERLINGEN se demande si les barges prévues par le Syctom seront adaptées à la voie d'eau menant jusqu'à l'installation d'Etampes.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO confirme que les barges prévues par le Syctom seront adaptées à la voie d'eau. Le Syctom porte également le projet de construire un port à Achères, plus précisément une estacade, gérée par Haropa.

Flore BERLINGEN souhaite connaître les parcours et les kilométrages de l'ensemble des trajets qui seraient réalisés par les barges, pour pouvoir établir des comparaisons complètes.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO indique que si cela est demandé, le Syctom pourra fournir ces données et pourra réaliser une comparaison avec le transport routier.

Bien que saluant les effets positifs de la réduction du nombre de camions en termes d'amélioration de la qualité de vie, **Flore BERLINGEN** rappelle que les efforts doivent être faits sur la réduction de la production de déchets initiale.

Flore BERLIGNEN encourage le recours à un indicateur établissant des comparaisons entre plusieurs facteurs, à savoir le type de transport utilisé, le nombre de tonnes transportées et de kilomètres parcourus, c'est-à-dire l'élaboration d'un bilan environnemental complet.

Réponse du Syctom

Martial LORENZO souligne également les bienfaits du recours au transport fluvial en termes d'amélioration de la qualité de vie des riverains.

Martial LORENZO indique que le Syctom produira un bilan environnemental global, au moment opportun prévu par la réglementation. La phase de concertation préalable ne prévoit pas la réalisation de ce bilan alors que le programme de la future installation n'a pas encore été arrêté.

Edouard LE MAIRE demande quel est le stade d'avancement de l'étude d'impact environnemental sur le scénario 3 et sa date de disponibilité.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER informe que l'étude d'impact environnemental sera réalisée sur le programme retenu. Elle sera donc produite lors de la demande d'autorisation d'exploiter, suite à la prise de décision des élus du Comité syndical du Syctom et à la procédure de commande publique visant à choisir l'opérateur qui sera chargé de construire la future installation. Etant donné que l'activité de gestion des déchets est une activité classée pour la protection de l'environnement (ICPE), le projet sera soumis à une étude d'impact, à une étude de dangers, ainsi qu'à une enquête publique quel que soit le scénario retenu pour le programme de la future installation.

Colette SCHEYDER est étonnée que le nombre d'emplois associé à la déchèterie ne varie pas selon la solution retenue pour la gestion des OMR.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER explique que ces emplois correspondent à l'activité d'accueil des usagers et ne dépendent donc pas du tonnage réceptionné sur site.

Colette SCHEYDER est également étonnée que le nombre d'emplois associé à la logistique fluviale ne varie pas selon la solution OMR retenue alors que le premier scénario génère davantage de trafic fluvial.

Réponse du Syctom

Pierre HIRTZBERGER justifie ces chiffres en expliquant qu'il n'existe pas non plus de corrélation entre le nombre de postes et le tonnage réceptionné.

Nicolas PERILLAT-BOTONNET précise que la déchèterie de Montreuil réceptionne 12 000 tonnes de déchets par an et dispose de quatre agents. Lorsque le tonnage augmente, la rotation des bennes pour retirer les déchets augmente, n'impactant donc pas le nombre de postes.

Colette SCHEYDER questionne la véracité des chiffres concernant la création de vingt emplois dans le cadre de l'implantation d'une chaufferie CSR.

Réponse du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER précise que la chaufferie CSR est une activité fonctionnant 24h sur 24h et 7 jours sur 7, ce qui implique la création de nombreux postes. Des postes de maintenance seraient aussi créés.

Flore BERLINGEN reconnaît la complexité d'établir dès à présent un indicateur proche de ce qui pourrait être établi dans le cadre d'un bilan environnemental global. Pour autant, elle recommande de ne pas produire un indicateur partiel, à l'instar du nombre de camions évités puisqu'il dépend, selon elle, du nombre de kilomètres parcourus selon chacune des trois solutions OMR envisagées.

Réponses du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER précise que le Sycotom a choisi d'adopter une vision locale et contextualisée en décidant de présenter le nombre de camions évités. Il s'agit d'un premier indicateur afin de donner une information concrète au territoire sur sa problématique de congestion locale.

Martial LORENZO explique en complément que le Sycotom a souhaité rendre compte de la situation de la circulation routière aux abords du site. Par la suite, le Sycotom sera soumis à un bilan environnemental détaillé qui sera ajouté au dossier de l'enquête publique. Ce bilan environnemental amènera les choix retenus.

Colette SCHEYDER demande à ce que le Sycotom donne des compléments d'information sur la solution OMR n°2 et plus particulièrement sur la technique du séchage naturel des déchets résiduels.

Réponse du Sycotom

Martial LORENZO répond favorablement. Le Sycotom proposera une ressource documentaire complémentaire pour préciser ce qui avait été présenté lors de l'atelier n°3 par le Sycotom, Setec et le SN2E.

Colette SCHEYDER souhaiterait que les élus d'Est Ensemble réalisent une visite d'un centre de traitement fonctionnant grâce à la solution n°2 et rapportent au public les enseignements qu'ils en auront tirés avant la réunion publique de clôture.

Marie-Rose HARENGER rappelle la volonté des élus de réaliser cette visite mais informe que l'actualité locale complique sa tenue dans de brefs délais.

Réponse du Sycotom

Martial LORENZO rappelle que des compléments d'information pourront être fournis par le Sycotom, avant et après la tenue de la réunion publique de clôture. Le Sycotom est en mesure de compléter l'information du public jusqu'au vote du Comité syndical du Sycotom qui aura lieu le 21 décembre.

Alex THIBAUD précise que Zero Waste France attend une réponse de la part du Sycotom concernant la demande de précisions sur les données des caractérisations de gisements.

Réponse du Syctom

Catherine BOUX explique que le Syctom a demandé l'autorisation à chacune des collectivités membres de partager ses données, qui leur appartiennent. En fonction des retours, le Syctom pourra transmettre ces données.

Alex THIBAUD considère que les données agrégées présentées par le Syctom sont difficilement compréhensibles.

Flore BERLINGEN complète son propos en précisant que la mise à disposition des fichiers sources serait appréciée.

Réponse du Syctom

Catherine BOUX confirme que le Syctom fournira des données plus précises.

Renaud DUPUY clôt les échanges et rappelle la date de la réunion publique de clôture de la concertation, prévue le 7 novembre 2017 à Bobigny à partir de 19h00.